



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
**COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME**
CNDH-RDC

Institution d'Appui à la Démocratie



**COMMISSION AD HOC DE RECRUTEMENT D'UN SECRETAIRE
TECHNIQUE ADJOINT CHARGE DES QUESTIONS JURIDIQUES**

PROCES-VERBAL

**PROCLAMATION DES RESULTATS DU PREMIER TOUR DES EPREUVES
DE RECRUTEMENT**

La Commission Nationale des Droits de l'homme,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 modifiant certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, et notamment son article 222, paragraphe 3 ;

Vu la loi organique n° 13/011 du 21 mars 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme, notamment ses articles 8, 9, 11, 12, 13, 25 et 36 ;

Vu la résolution n° 008/CAB/P/AN/MNPC/2022 de l'Assemblée nationale du 15 novembre 2022 portant nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme ;

Vu l'arrêté n° 23/009 du 27 janvier 2023 portant nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme ;

Vu le règlement intérieur de la Commission nationale des droits de l'homme du 27 février 2023, notamment ses articles 30, 31, 33 à 63, 66 à 72, 75, 78 à 104, 106 à 107 et 184 à 189 ;

Vu l'arrêt constitutionnel n° 1916/1930 du 24 mars 2023 déclarant le règlement intérieur de la CNDH conforme à la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006 ;

Vu le règlement administratif de la Commission nationale des droits de l'homme du 3 mars 2016, et notamment ses articles 11 et 37 ;

Ce

Vu l'avis de recrutement n° 001/CNDH/2025, daté respectivement du 10 janvier 2025, pour le poste de secrétaire technique adjoint chargé des questions juridiques

Vu le communiqué n° CNDH/002/CAB-RAPP/SECAB/KN/03/2026 du 10 avril 2026 publiant la liste définitive des candidats admis aux épreuves de recrutement pour le poste de secrétaire technique adjoint chargé des questions juridiques

Vu la première série d'épreuves de recrutement qui s'est déroulée le 15 avril 2026 au siège national et dans les bureaux provinciaux de la CNDH ;

Considérant la grille de notation après la correction des épreuves du 15 avril 2026, attribuant une note individuelle à chaque candidat ;

Vu les critères d'éligibilité pour la deuxième épreuve de recrutement, en particulier la sélection des quatre candidats ayant obtenu les meilleures notes aux épreuves du 15 avril 2026 ;

Article 1

Déclare que les candidats suivants, qui ont obtenu les meilleures notes aux épreuves organisées le 15 avril 2026, sont admis au deuxième tour de la procédure de recrutement :

1. Nyemba Mpala Nice
2. Kandolo Lukelwa Francois
3. Gikomo Maswa Olivier
4. Makuza Byavulwa Delphin

Article 2

DÉCLARE que la grille de notation est jointe en annexe à la présente décision.

Fait à Kinshasa, le 21 avril 2026

Richie LONTULUNGU NSOMBOLA

Didier KIMBUMBU DIDO,

Secrétaire de la Commission ad hoc

Président de la Commission ad hoc



Siège National : 38, Boulevard du 30 Juin Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact : +243 81 89 88 261/+243 995 460 893

E-mail : contact@cndh.cd

Website : www.cndh.cd